

neur d'une statue en public, n'émane ni des décurions de Lyon, ni du gouverneur de la Lyonnaise hors du ressort de leurs attributions sur le terrain sacré de l'Autel, mais émane des *Tres Provinciæ Galliae* c'est-à-dire le collège des prêtres de l'Autel de Rome et d'Auguste ; tandis qu'au contraire aucun monument n'aurait pu être élevé sur un sol public municipal ou provincial qu'en vertu, suivant le cas, soit d'un décret des décurions, soit d'une autorisation du légat propréteur impérial.

Les Lugdunenses n'étant pas une nation gauloise, ne faisant conséquemment pas partie de l'association des soixante cités, ne députaient pas de prêtre à l'Autel du Confluent.

Le bloc dont l'inscription fait l'objet de cette dissertation n'a pas été trouvé en place. De même que tous ceux qui se rencontrent dans ce quartier, il provient, suivant toute vraisemblance, des dépendances de l'Autel qui existaient au nord et au nord-ouest de la place des Terreaux et dont on a mis à découvert, lors de la démolition de l'ancien hôtel du Parc, des restes considérables consistant en portiques entrecoupés d'hémicycles *encore assis sur leurs fondations*. Il paraît qu'aux époques où l'on construisit l'église Saint-Pierre et le pont sur la Saône, ouvrage qui nécessita le comblement d'un abîme dans cette rivière, ces dépendances furent exploitées comme une carrière. Il n'est pas étonnant que des blocs en un certain nombre aient été laissés épars sur les chantiers de ces travaux et que de temps en temps quelques-uns reviennent à la lumière dans le parcours entre la place et le pont.

Il me reste à ajouter à ces éclaircissements quel-